

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : M. BARRE Jean-Luc, Maire.

Mme : HÉRISSON Séverine.

MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien.

Excusés :

COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon.

MOURA Marie, procuration à Mme HÉRISSON Séverine.

Absents :

Mme : MORIN Sandra,

MM : ROUSSEL Frédéric, TARDIVEAU Alexis.

A été nommé(e) secrétaire : M. VAUDREVILLE Damien.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Approbation des comptes rendus :

Compte rendu de la séance du 28.03.2023 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Fiscalité 2023
2. Budget primitif 2023 commune
3. Budget primitif 2023 lotissement
4. Participation au voyage scolaire
5. Don à l'association Les Papillons Blancs
6. Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor
7. Autorisation de signature de la convention compte de dépôts de fonds au Trésor

1. FISCALITE 2023 (délibération 2023-026).

Jean-Luc BARRE explique au Conseil municipal que la Taxe d'Habitation est perçue :

- par l'Etat sur les résidences principales ;
- par la commune sur les résidences secondaires et les logements vacants (délibération du 25.11.2022).

En 2023, ce montant s'élève à :

- 2 393 € pour la Taxe d'Habitation perçue sur les logements vacants et,
- 6 211 € sur les résidences secondaires soit un total de 8 625 €.

A noter l'augmentation de l'effet correcteur qui passe de – 28 702 € à – 30 214 €.

L'effet correcteur provient de la suppression de la Taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale en 2020 par le transfert de la part départementale de Taxe foncière sur les propriétés bâties. L'article 16 de la loi des finances 2020 prévoit la compensation intégrale à compter de 2021 des effets pour les communes de la suppression de la taxe d'habitation.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

En ce qui concerne Montfort-sur-Risle, c'est une commune surcompensée donc elle subit un effet correcteur négatif de – 30 214 €.

De même pour le « Fond National de Garantie Individuelle des Ressources » (FNGIR) (- 29 036), la Loi des finances pour 2010 a supprimé la FP et instauré la dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle et le mécanisme de Garantie Individuelle des Ressources (GIR).

Le FNGIR permet de neutraliser les effets financiers de la réforme de la Taxe Professionnelle pour les communes en comparant les ressources réellement perçues en 2010 avec celles qu'elles auraient perçues si elles avaient perçu les nouvelles ressources fiscales c'est-à-dire la cotisation foncière des entreprises et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Au vu du contexte financier actuel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'augmenter la fiscalité locale de 5 % sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Cette augmentation amène à :

- Taxe foncière bâtie (TFB), nouveau taux 37.53%, produit attendu : 210 656 €
- Taxe foncière non bâties (TFNB), nouveau taux 35.96%, produit attendu : 5 250 €
- Taxe d'habitation (TH), nouveau taux 10.51%, produit attendu : 8 605 €

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

2. BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE (délibération 2023-027).

Le budget 2023 de la commune a été élaboré dans un contexte économique difficile, que tout à chacun peut appréhender dans sa vie personnelle, dont le gouvernement et les parlementaires ont pris conscience par diverses mesures en faveur des collectivités locales.

Je vous rappelle les charges qui ont pesé et qui pèsent sur les budgets locaux :

- La majoration du point d'indice sur les rémunérations ;
- L'effet de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage ;
- L'effet de l'inflation sur les achats de produits alimentaires entre autres et sur les achats de fournitures d'exploitation.

A travers la loi des Finances 2023, le gouvernement a fait le choix d'un soutien massif et réel. La commune de Montfort-sur-Risle a bénéficié de ces mesures.

Pour faire face à la hausse du prix de l'énergie, 3 dispositifs ont été mis en place :

- Le bouclier tarifaire, maintenu en 2023, permet de limiter en moyenne à 15 % maximum la baisse du prix de l'électricité pour les communes dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 millions d'euros et comportant moins de 10 équivalents temps plein ;
- Le filet de sécurité aide les collectivités locales les plus fragiles financièrement face à la hausse de l'inflation. Montfort-sur-Risle est insérée au dispositif parmi les 4000 communes. Cette recette exceptionnelle est prévue dans le budget 2023. A ce titre, nous avons perçu 3 273 € en 2022.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

- L'instauration d'un fond vert afin de permettre le développement de projet dans les domaines de la décarbonisation de l'adaptation écologique et du cadre de vie.

Par ailleurs, l'augmentation de 5% des taux de la fiscalité locale ont permis de percevoir une dotation de solidarité rurale augmenté en 2023 de près de 10 000 €. Ce qui m'amène à vous proposer de réitérer pour 2023 la même augmentation.

Après lecture de l'ensemble des éléments des budgets fonctionnement et investissement, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

3. BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT (délibération 2023-028).

Les travaux du lotissement sont en arrêt dans l'attente du passage du collecteur d'eaux usées rue des écoliers et de la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Le calendrier indicatif de la commune s'établit ainsi :

- Passage du collecteur 1^{er} trimestre 2024 ;
- Mise en service de la station 1^{ème} semestre 2024.

Cette année nous devons :

- déposer auprès de la DDTM un nouveau dossier de loi sur l'eau car nous changeons de mode d'assainissement (dès à présent) ;
- Relancer le marché de travaux dernier trimestre 2023.

A priori, nous n'aurons aucune dépense en 2023.

Le budget 2023 comprend :

- 400 000 € en dépenses ;
- 700 000 € en recettes.

Le reversement à la commune devra s'établir à hauteur de 300 000 €.

Après lecture de l'ensemble des éléments des budgets fonctionnement et investissement, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif lotissement.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

4. PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE (délibération 2023-029).

Monsieur le Maire explique que la commune participe au voyage scolaire (classe découverte) organisé par l'école du Franc manoir pour les 3 classes d'élémentaire (CP/CM1, CE1/CE2 et CM1/CM2).

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

La participation de la commune s'élève à 4 629 € comprenant :

- le don de l'association des anciens combattants et victimes de guerre d'un montant de 2 628,79 € à l'école primaire du Franc manoir de Montfort-sur-Risle à des fins d'un voyage scolaire (délibération 2022-022), et,
- la participation communale d'un montant de 2 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que cette participation sera ajoutée au vote des subventions 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la participation au voyage scolaire.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

5. DON A L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS (délibération 2023-030).

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un don de 100 € sera ajouté au vote des subventions 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le don à l'association les Papillons Blancs.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

6. OUVERTURE DE COMPTE DE DEPOTS DE FONDS AU TRESOR (délibération 2023-031).

Le Trésor Public de Pont-Audemer nous demande d'ouvrir dans ses écritures un compte au Trésor pour la régie location.

La raison évoquée c'est la grande masse d'opérations et l'importance de Chiffres d'affaires.

Il nous est demandé de prendre une délibération pour l'ouverture du compte et m'autoriser à signer la convention d'utilisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à effectuer l'ouverture d'un compte au Trésor pour la régie locative.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

7. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COMPTE DE DEPOTS DE FONDS AU TRESOR (délibération 2023-032).

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Trésor Public de Pont-Audemer demande à la commune de Montfort-sur-Risle d'ouvrir dans ses écritures un compte au trésor pour la régie locative.

La raison évoquée est la grande masse d'opérations et l'importance du Chiffre d'Affaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de compte dépôts de fonds au Trésor.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon. MOURA Marie, procuration à M. MASSON David.		

INFORMATIONS

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Jean-Luc BARRE informe qu'une réunion est organisée par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) le vendredi 14 avril 2023 avec les commerçants et la mairie concernant les travaux d'assainissement :

- une nouvelle station d'épuration,
- le déplacement du poste de relevage situé sur le parking de la place Albert le Lebourg, et
- la reprise de certaines canalisations.

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :

David MASSON, Président de l'Association Montfort Loisirs, fait un retour sur la fête de Pâques 2023. 60 enfants ont participé. Une majorité des participants sont extérieurs à la commune de Montfort-sur-Risle.

Séverine HÉRISSON partage avec le Conseil Municipal le remerciement d'un administré pour la participation au voyage scolaire délibéré lors du Conseil municipal du 28 février 2023.

Jean-François DUPUIS indique qu'il est intervenu au Château La MOTTE pour effectuer la réparation de lits, du chauffage et pour installer un rideau de douche.

Christian LAMOTTE parle pour un administré signalant le risque de chute de la toiture du silo avec les tempêtes du mois d'avril 2023.

Jean-Luc BARRE rappelle que la célébration du 08 mai 1945 approche.

Le public pose la question concernant la sécurité routière - rue de Soquence - à Montfort -sur-Risle. Jean-Luc BARRE décide d'organiser une réunion le mercredi 26 mai avec les élus concernés par le sujet.

Le prochain conseil municipal se tiendra **mardi 23 mai 2023 à 19H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.